

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames CLAVIER Thérèse, BONTEMPS Corinne, POUILLE Odile, MASSON Solène, et Messieurs GUIBON Lionel, FORESTIER Franck, LARUE Christian, BOUCOURT Bruno, LEDUC Robin, LEROUX Laurent, BODELOT Fernand, BONGARD Bruno.

Etaient absents excusés : Madame DEBORDES Marie-Anaïs et Monsieur LESIEKA Yoan.

Date de convocation et d'affichage : 7 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 12

Quorum requis : 8

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Choix de l'entreprise – travaux de terrassement sous accotement pour l'installation du réseau fibre téléphonie IP et internet dans tous les bâtiments communaux.
- Réactualisation des tarifs de la restauration scolaire.
- Attribution d'un cadeau aux agents communaux faisant valoir leurs droits à la retraite.
- Tarifs des concessions de cimetière, cases de columbarium et dispersion des cendres au jardin du souvenir.
- Participation financière à la destruction de nid de guêpes ou frelons – année 2023.
- Prix aux lauréats du concours photos 2022.
- Règlement intérieur de la bibliothèque municipale 2023.
- Questions diverses.

**Objet : Ouverture de séance.**

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 22 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Bruno BOUCOURT est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Choix de l'entreprise – travaux de terrassement sous accotement pour l'installation du réseau fibre téléphonie IP et internet dans tous les bâtiments communaux. Délibération n°20221216/01.**

*Rapporteur : Monsieur Franck FORESTIER*

Monsieur FORESTIER fait part à l'assemblée des résultats de la consultation pour les travaux de terrassement concernant l'installation du réseau fibre à la mairie et dans les bâtiments communaux.

3 entreprises ont été consultées et ont fait les propositions suivantes :

- SARL LABBE : 3 748,00€ HT
- LESENS : 2 572,00€ HT
- RNI : 3 935,30€ HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 voix pour et 1 abstention (Monsieur Bruno BONGARD) de retenir le devis n°22-374 en date du 10 novembre 2022 de la société LESENS sise 2 avenue des Anciens de Flandres-Dunkerque Zac de Mercières Zone 3 BP 70329 – 60203 COMPIEGNE CEDEX d'un montant HT de 2 572,00€ soit 3 086,40€ TTC.

**Objet : Réactualisation des tarifs de la restauration scolaire. Délibération n°20221216/02.**

*Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT*

Monsieur BOUCOURT rappelle que la délégation de service pour la restauration scolaire et la gestion de l'accueil périscolaire a été reconduite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 5 ans.

Il explique que l'inflation a entraîné un coût supplémentaire dans la fourniture des repas représentant une augmentation prévisionnelle de 1 554,92€ HT soit 1 640,44€ TTC sur l'année scolaire 2022/2023.

La commune devant faire face à la hausse des énergies, il est proposé de réévaluer la facturation des repas. Afin de limiter l'impact auprès des familles et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident par 12 voix pour :

- Que la commune prenne à sa charge la moitié de la hausse de la fourniture du repas.
- De fixer le prix du repas à la cantine scolaire à 3,69€ auquel sera ajouté le coût de l'accueil périscolaire calculé en fonction du barème 2 de la CAF.

**Objet : Attribution d'un cadeau aux agents communaux faisant valoir leurs droits à la retraite. Délibération n°20221216/03.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que plusieurs agents ont demandé à faire valoir leurs droits à retraite pour 2023. Il souhaiterait qu'un cadeau leur soit offert en remerciement de leur investissement pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres décident par 12 voix pour d'offrir un cadeau d'une valeur maximale de 600€ à tout agent faisant valoir ses droits à retraite. Le cadeau pourra être sous forme matérielle ou carte cadeau.

**Objet : Tarifs des concessions de cimetière, cases de columbarium et dispersion des cendres au jardin du souvenir.**  
**Délibération n°20221216/04.**

*Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT*

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal adoptent par 12 voix pour les tarifs suivants pour l'année 2023 :

Concession de cimetière : 50 ans : 360€.

Case de columbarium : 50 ans : 600€ - 25 ans : 400€. Plaque/nom : 105€

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit. Plaque/nom : 60€

**Objet : Participation financière à la destruction de nid de guêpes ou frelons – année 2023.**  
**Délibération n°20221216/05.**

*Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 12 voix pour de reconduire pour l'année 2023 la participation financière de 45€ pour la destruction d'un nid de guêpes ou de frelons sur le territoire de Canly sur présentation de la facture acquittée. Cette participation financière concerne uniquement les particuliers. Les demandeurs devront joindre un RIB récent à la facture.

**Objet : Prix aux lauréats du concours photos 2022**  
**Délibération n°20221216/06.**

*Rapporteuse : Madame Odile POUILLE*

Madame POUILLE indique que la réception des photos pour le concours 2022 a été clôturée le 27 novembre 2022. Le thème choisi était « Canly et son patrimoine ; patrimoine bâti, naturel et humain. ».

Pour rappel, ce concours est réservé aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 12 voix pour d'attribuer une carte cadeau d'une valeur de 50€ chez Cultura aux 3 premiers lauréats.

**Objet : Règlement intérieur de la bibliothèque municipale 2023.**  
**Délibération n°20221216/07.**

*Rapporteuse : Madame Thérèse CLAVIER*

Madame CLAVIER transmet au conseil municipal les statistiques relatives aux adhésions à la bibliothèque municipale :

107 personnes sont adhérentes à la bibliothèque municipale dont 11 nouveaux inscrits en 2022. 62 adhérents hors scolaires ont été actifs à titre individuel (on entend par actif une personne qui emprunte au moins un ouvrage dans l'année).

1 100 personnes y compris les enfants du groupe scolaire sont venues à la bibliothèque en 2022.

Elle indique que les données renseignées sur la fiche RGPD lors de l'inscription ont plusieurs utilisations pour les bibliothécaires :

- L'enregistrement sur le site Orphée qui gère les livres, les adhérents et les mouvements de stock des livres.
- L'enregistrement sur le site MDO Oise pour les adultes inscrits aux Ressources Numériques
- L'enregistrement sur la liste mailing de la bibliothèque pour ceux qui désirent recevoir par ce biais les informations sur les horaires et autres.

9 animations bibliothèques pour les enfants de l'école ont pu être organisées avec les gestes barrière adéquats.

La bibliothèque regroupe 4 300 livres en fonds propres (y compris les périodiques) et 1 300 livres qui sont prêtés par la MDO.

Une centaine de livres a été achetée cette année grâce à la subvention communale. Les 7 abonnements (6 pour enfants et 1 pour adultes) sont maintenus.

Un échange de 350 livres avec la MDO a eu lieu en septembre.

Un nouveau logiciel de gestion est en cours d'installation. Il devrait permettre aux adhérents, à terme, de consulter en ligne le catalogue.

Après en avoir entendu cet exposé, les membres du conseil municipal décident par 12 voix pour d'approuver le règlement intérieur 2023 de la bibliothèque municipale dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération et maintiennent la gratuité de l'adhésion pour l'année 2023.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles et l'agent communal pour leur investissement auprès de la bibliothèque. Madame POUILLE ajoute que la bibliothèque est très bien tenue et que c'est une chance pour une petite commune telle que Canly.

### **Informations**

- La commission de travaux se réunira en janvier 2023 pour une présentation des travaux prévisionnels 2023/2024. Il sera notamment évoqué la rénovation de la voirie rue de la Gare par la commune et la réfection du réseau d'eaux usées rue de la Gare par la CCPE.
- Monsieur le Maire rencontrera Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne pour échanger sur la fermeture du site ITM Logistic.

La séance est levée à 20H20

Le Maire  
Lionel GUIBON

Le secrétaire de séance  
Bruno BOUCOURT